

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|---|---|---|
| Date de réception : 2 JUIN 2017 | Dossier complet le : 02/06/17 | N° d'enregistrement : 2017/2525 |

1. Intitulé du projet

Création d'une plateforme logistique implantée sur la commune de Derval (44).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LEGENDRE DEVELOPPEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Olivier ROUALEC, Directeur Général du Groupe LEGENDRE

RCS / SIRET

7 9 9 | 8 1 7 | 0 3 6 | 0 0 0 2 0

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|--|---|
| 1. Installations classées pour la protection de l'environnement. a) Autres ICPE soumises à autorisation 39.travaux, constructions et opérations d'aménagement ... | Le projet concerne la construction d'une plateforme logistique représentant environ 31 065 m ² de surface de planchers sur un terrain d'assiette foncière d'environ 79 565 m ² . Cette plateforme relèvera du régime de l'autorisation pour les rubriques 1510 (environ 365 000 m ³), 1530 (95 000 m ³), 1532 (95 000 m ³), 2662 (95 000 m ³), 2663-1 (95 000 m ³), 2663-2 (95 000 m ³) de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction d'un entrepôt comprenant 5 cellules d'environ 5800 m² sur la commune de Derval. Ces cellules seront associées à des bureaux, des locaux techniques (transformateur, TGBT, sprinkler,...), des voiries, des aires de stationnement. Ce projet est déposé par la société LEGENDRE DEVELOPPEMENT, spécialisé dans la construction, la promotion, la conception et la réalisation de tous programme immobiliers.

L'entrepôt sera ensuite mis en location.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de créer une plateforme logistique à proximité de l'axe de circulation RN 137 reliant les villes de Nantes et Rennes.

Cette plateforme s'implantera au sein du Parc d'Activités des Estuaires sur la commune Derval. Elle sera vouée à la location à un ou plusieurs locataires.

Elle sera composée de 5 cellules d'environ 5800 m². La création et la construction de cette installation feront l'objet :

- une procédure de permis de construire déposée en mairie de Derval,
- une procédure de demande d'autorisation environnementale au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement déposée en préfecture de Loire Atlantique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La construction de l'entrepôt pourra être effectuée en plusieurs tranches : 2 phases de 7 à 8 mois sont envisagées.

Ces phases comprendront plusieurs étapes successives et / ou concomitantes :

- terrassement léger des terrains,
- réalisation des extérieurs (plateforme (mise en forme du terrain), voiries,...),
- réalisation du gros oeuvre (massifs, quais, poteaux, mur CF et structure bureaux),
- édification de la charpente bois, couverture, bardage,
- aménagements intérieurs (racks, locaux techniques, bureaux),
- finalisation des aires extérieures (espaces verts,...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation consistera en la réception, le stockage, la préparation et l'expédition de produits conditionnés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une double procédure de :

- demande de permis de construire déposée auprès de la mairie de Derval,
- demande d'autorisation environnementale (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) déposée auprès de la préfecture de Loire Atlantique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|----------------------------|---------------------------|
| Surface : | |
| - entrepôt | 29 070,60 m ² |
| - Bureaux | 1 000,30 m ² , |
| - locaux techniques | 991,80 m ² , |
| - Voiries et parkings, | 18 233 m ² , |
| - espaces verts | 28 641 m ² , |
| - bassin de rétention | 1 330 m ² . |

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Parc d'Activités des Estuaires
44 590 Derval

Parcelles cadastrales :
n°152, 153 p de la section XW

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 39' 54 " _W Lat. 47° 38' 34 " _N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a, 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type II " Bois d'Indre et Etang du fond des bois ", référencée 520006640. Elle est localisée à 150 m au Sud et à l'Ouest des terrains. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du département de Loire-Atlantique a été approuvé le 26 décembre 2011. Il vise les émissions sonores générées par les infrastructures routières du département. Au niveau de la commune de Derval, ce plan est lié à la RN 137. Notons que les seuils des émissions sonores définis par ce plan n'impactent pas les terrains visés par le projet de la plateforme. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Dans le cadre de la création du Parc d'Activités des Esutaires de Derval, un diagnostic zones humides a été réalisé. Il ressort qu'aucune zone humide n'a été identifiée sur les terrains de la société LEGENDRE. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les terrains ne sont pas répertoriés sur la base de données du BASOL et du BASIAS comme sites et sols pollués. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche des terrains est localisé à 9,5 km au Sud-ouest. Il s'agit de la "Forêt de Gâvre" référencée FR5212005. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'eau utilisée sur la plateforme sera liée aux besoins sanitaires, aux lavages des sols et aux système incendie (sprinklage). L'eau proviendra du réseau d'eau communal. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les ressources naturelles du sol et du sous sol des terrains ne seront pas utilisées. Les matériaux proviendront d'une carrière. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les terrains ont fait l'objet de prospections faune flore habitats lors de la création du Parc d'Activités (mars, avril et juin 2011). Il ressort de cette étude qu'aucune espèce d'intérêt n'a été recensée dans l'emprise du site. De plus, aucun habitat susceptible d'accueillir des espèces d'intérêt n'est répertorié. Ces conclusions sont principalement liées à l'utilisation actuelle des terrains (terrains en attente d'urbanisation exploités à des fins agricoles, absence de haies, de mares, etc.). |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|---|---|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les terrains sont actuellement utilisés pour une activité agricole dans l'attente de l'urbanisation des lots du parc d'activité des Estuaires. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun Plan de Prévention des Risques Technologique n'a été prescrit sur le territoire communal. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun Plan de Prévention des Risques naturel n'a été prescrit sur le territoire communal. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'activité consiste en la réception, le stockage, la préparation et l'expédition de produits conditionnés. Cette activité n'est pas susceptible de générer des risques sanitaires. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le fonctionnement de l'entrepôt engendrera un trafic : - de véhicules légers associés au personnel : il est estimé un trafic d'environ 150 véhicules par jour, - de véhicules légers associés aux visiteurs : environ 10 véhicules légers par jour, - de poids lourds : environ 100 poids lourds par jour. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Les émissions sonores seront limitées au trafic routier des poids lourds et des véhicules légers du personnel ainsi qu'au fonctionnement des installations techniques. Rappelons que la commune de Derval est concerné par un PPBE. Néanmoins les terrains sont localisés en dehors des seuils d'exposition sonore définis par ce plan. |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>L'éclairage extérieur se limitera aux besoins associés à la sécurisation des accès et des voiries en période de faible luminosité.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les rejets atmosphériques seront liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la chaufferie (maintien hors gel des cellules), - au trafic routier. Des mesures seront prises pour limiter cet impact : consignes de coupure de moteur lors des opérations de chargement/déchargement, limitation de la vitesse sur le site,... |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>L'entrepôt sera à l'origine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'eaux sanitaires (dirigées vers le réseau d'eaux usées communal), - d'eaux pluviales de voiries qui seront traitées par un séparateur hydrocarbures puis dirigées vers une noue d'infiltration, - d'eaux pluviales de toiture qui seront dirigées vers la noue d'infiltration. <p>Un raccordement de la noue d'infiltration au réseau d'eaux pluviales communal sera réalisé. En sortie, le débit de rejet respectera les seuils définis par le Parc d'activités. Les eaux seront dirigées vers les bassins du parc.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>L'activité sera à l'origine de la production de déchets non dangereux liés aux activités de bureaux et de stockage.</p> <p>La production de déchets dangereux sera liée aux opérations de maintenance des équipements (curage du séparateur hydrocarbures, ...).</p> |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le terrain n'est pas localisé dans un périmètre de protection de monuments historiques, ni dans une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). De plus, les terrains ne sont pas localisés dans le périmètre d'une zone de présomption de prescription archéologique. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les sols sont actuellement utilisés pour un usage agricole dans l'attente de leur urbanisation dans le cadre de l'aménagement du Parc d'Activités des Estuaires. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de la création de l'entrepôt, plusieurs mesures seront prises :

- traitement des eaux pluviales des voiries et régulation des eaux pluviales via une noue d'infiltration et un rejet à un débit régulé dans l'un des bassins du Parc d'activités dimensionné à cet effet,
- mise en place d'un dispositif de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie (bassin étanche et vanne d'isolement)
- mise en place de consignes visant à limiter les émissions sonores (arrêt des véhicules lors des opérations de chargement/déchargement, limitation de la vitesse sur le site,...).

De plus, l'implantation du projet au sein d'un Parc d'Activités et à proximité d'un axe de circulation principal (RN137 reliant Nantes à Rennes) permet de limiter l'impact du trafic de la plateforme logistique sur l'environnement local.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la localisation des terrains projetés (en zone à urbaniser, au sein d'un Parc d'Activités, à proximité d'un axe de circulation conséquent), leurs caractéristiques (absence de zones humides et d'espèces faune flore habitat protégées) et des faibles impacts générés en phase de construction et d'exploitation :

- Les prélèvements et rejets aqueux seront associés à un usage sanitaire et les eaux pluviales seront régulées sur le site,
- Les rejets gazeux seront associés au trafic routier et au fonctionnement de la chaufferie.
- Les terrains sont localisés dans une zone aisément accessible : à proximité de la RN137.

Il ressort que le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Jacques de la Lande

le, 02/06/2017

Signature


LEGENDRE DEVELOPPEMENT
5 rue Louis-Jacques Daguerre - CS 60825
35208 RENNES Cedex 2
Tél. 02 99 86 75 87 - Fax 02 99 86 70 11
SIRET 789 417 036 00020

adresse ci-dessus

